

COMMUNIQUÉ DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Sous la présidence de Louis Mapou, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, réuni le mercredi 17 août, a examiné **un** avant-projet de loi du pays et **un** projet de délibération du Congrès ; adopté **dix** arrêtés et examiné **28** dossiers d'étrangers.

Avant-projet de loi du pays

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a examiné un avant-projet de loi du pays portant modification du chapitre I^{er} du sous-titre I^{er} du titre I^{er} bis du livre IV de la partie législative de l'ancien Code la santé publique applicable en Nouvelle-Calédonie et création d'un dispositif dérogatoire relatif à l'exercice de professions de santé par des personnes ne remplissant pas les conditions de nationalité et de diplôme normalement applicables.

➤ *Voir le communiqué détaillé « Élargissement des conditions d'exercice des professionnels de santé »*

Projet de délibération du Congrès

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a arrêté un projet de délibération portant diverses dispositions modificatives et complémentaires intéressant la réforme de la fonction publique de Nouvelle-Calédonie. En effet, à la suite de l'adoption des différentes délibérations d'application de la loi du pays n° 2021-4 du 12 mai 2021 relative à la fonction publique de Nouvelle-Calédonie ainsi que des autres textes participant à la réforme de la fonction publique de Nouvelle-Calédonie, plusieurs erreurs matérielles et quelques difficultés d'application sont apparues depuis leur mise en œuvre.

Afin d'y remédier, plusieurs ajustements sont proposés dans le cadre du présent projet de délibération. Il vise notamment à modifier les textes relatifs :

- au droit syndical (délibération n° 180 du 4 novembre 2021) ;
- aux comités techniques paritaires (délibération n° 181 du 4 novembre 2021) ;
- aux commissions administratives paritaires (délibération n° 135 du 21 août 1990) ;
- au comité supérieur de la fonction publique (délibération n° 82 du 24 juillet 1990) ;
- au dispositif de rupture conventionnelle (délibération n° 201 du 27 décembre 2021) ;
- au dispositif de promotion professionnelle (délibération n° 202 du 27 décembre 2021).

Arrêtés du gouvernement

Au visa de Louis Mapou, président du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a habilité le président du gouvernement afin de défendre la Nouvelle-Calédonie devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie, pour **une** affaire.

Au visa d'Adolphe Digoué et de Christopher Gygès, membres du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a transféré l'autorisation d'exploiter la centrale photovoltaïque « Hélio Wagap » d'une puissance de 4 946 kWc, sur la commune de Poindimié, de la société TotalEnergies Renouvelables Pacific à la société Helio Pweeo.
- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a autorisé l'exploitation de la centrale thermique flottante au fioul lourd d'une puissance de 200 MWe, dénommée « centrale accostée temporaire » (CAT), ancrée dans la grande rade de Nouméa et raccordée à terre au site industriel de la société Le Nickel à Doniambo.
- Cette CAT de la société Karpwershship est composé de 11 moteurs électrogènes, munis de chaudières de récupération et d'une turbine vapeur, d'une puissance totale de 200 MWe. Elle doit remplacer provisoirement la centrale B actuelle, amputée d'un quart de sa puissance depuis mai 2021 à la suite d'un accident mortel. Sa mise en service est prévue avant la fin de l'année 2022.

La CAT est destinée en priorité à la consommation de la Société Le Nickel et pourra comme pour la centrale B de Doniambo, fournir de l'énergie à la distribution publique.

En outre, il est prévu que la centrale, qui reste la propriété de la société Karpwershship, fonctionne pendant une durée de trois ans, soit le temps de la mise en service des centrales de production d'énergies renouvelables déjà autorisées et des moyens de stockage associés. À l'échéance du contrat, la centrale thermique flottante repartira vers son port d'origine.

Avant d'entrer en service, cette centrale devra obtenir une autorisation d'exploiter temporaire au titre des ICPE (installations classées pour la protection de l'environnement), d'une durée d'un an, renouvelable deux fois.

En parallèle de la mise en service de la CAT, la SLN et Enercal se sont entendus pour mettre en sommeil progressivement la centrale B. Elle devrait être complètement arrêtée mi-2023. Cet arrêt progressif de la centrale B permettra dans un premier temps, de réaliser tous les tests et essais nécessaires afin de valider le bon fonctionnement de la CAT, mais également d'avoir un moyen de secours en cas d'incident.

Cette centrale devrait permettre une baisse des émissions de CO₂ de l'ordre de 17 %, soit 169 000 tonnes de CO₂.

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a modifié l'arrêté modifié n° 2020-2215/GNC du 29 décembre 2020 fixant les conditions d'achat de l'électricité produite par les installations implantées sur des bâtiments utilisant l'énergie solaire photovoltaïque.

La modification vise à établir un nouveau cadre réglementaire à l'attention des bailleurs sociaux. Elle permet ainsi d'élargir le type de bâtiments éligibles au dispositif à toutes les résidences gérées par des bailleurs sociaux, qu'il s'agisse d'immeubles en copropriété verticale, ou horizontale et même de maisons individuelles regroupées en lotissement.

Ce nouveau dispositif limite la puissance installée par logement à 3,3 kWc, comme l'ancien dispositif autoconsommation collectif, et permet de raccorder les installations directement aux logements. Ainsi, l'énergie produite par les installations est autoconsommée en priorité par les locataires et revendue (15 francs par kilowattheure) au gestionnaire de réseau public de distribution au profit du bailleur social gestionnaire de la résidence, en cas de surplus non autoconsommé.

Ce dispositif permet aux locataires de baisser leurs consommations et donc leurs factures d'électricité et aux bailleurs sociaux de trouver un retour sur investissement en récupérant le bénéfice de la revente d'électricité.

Au visa de Gilbert Tyuienon, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a fixé la liste des textes soumis à l'habilitation de la commission permanente du Congrès durant l'intersession de septembre à novembre 2022.

Au visa de Vaimu'a Muliava, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a fixé le nombre de postes ouverts au titre des :

- premier (dix postes) et second concours (un poste) réservés pour le recrutement dans le corps des adjoints administratifs du cadre d'administration générale de la Nouvelle-Calédonie ;
- premier (deux postes) et second concours (un poste) externes pour le recrutement dans le corps des contrôleurs de grade normal du cadre des postes et télécommunications de Nouvelle-Calédonie ;
- premier (14 postes) et second concours (un poste) externes pour le recrutement dans le corps des agents d'exploitation de grade normal du cadre des postes et télécommunications de Nouvelle-Calédonie.

La proportion du nombre total de places offertes au titre du premier concours correspond à la proportion de candidats inscrits aux deux concours, justifiant de la qualité de citoyen de la Nouvelle-Calédonie ou de dix ans de résidence en Nouvelle-Calédonie.

Arrêtés de nomination

Au visa de Vaimu'a Muliava, membre du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a nommé Séverine Bonnardel en qualité de chef du service des affaires juridiques de la direction des Ressources humaines et de la fonction publique de Nouvelle-Calédonie (DRHFPNC).
- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a nommé Vénétia Gané en qualité de chef de service immobilier de la direction des Achats, du patrimoine et des moyens de la Nouvelle-Calédonie.

Examen de dossiers de ressortissants étrangers

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a émis **20** avis favorables sur une demande de titre de séjour dont **trois** au titre de la « vie privée et familiale ». Il a accordé **huit** autorisations de travail.

* *
 *
 *
 *

ATTRIBUTION DES SECTEURS PAR MEMBRE DU GOUVERNEMENT

Louis Mapou, président du gouvernement

Secteurs des relations extérieures, de la sécurité civile, des affaires coutumières, de la stratégie minière, du suivi des transferts de compétences ; questions intéressant l'identité et la citoyenneté ; relations avec le sénat coutumier.

Isabelle Champmoreau, vice-présidente du gouvernement

Secteur de l'enseignement ; questions relatives à l'enseignement supérieur, à l'égalité des chances et à la santé scolaire ; sujets inhérents à la famille, à l'égalité des genres, à la lutte contre les violences conjugales ; cause du bien-être animal.

Yannick Slamet, porte-parole du gouvernement

Secteurs du budget et des finances, de la santé ; politique sanitaire ; suivi des comptes sociaux et du plan Do Kamo ; politique de solidarité.

Adolphe Digoué

Secteurs de l'économie, du commerce extérieur, de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche ; questions inhérentes à la production, au transport et à la réglementation de la distribution d'énergie électrique ; relations avec les provinces.

Gilbert Tyuïenon, porte-parole du gouvernement

Secteurs de la fiscalité, du transport et de la mobilité, de la prévention routière, de l'aménagement et des infrastructures publiques ; suivi des affaires minières et du Fonds Nickel ; prospective et cohérence de l'action publique ; relations avec le Congrès.

Mickaël Forrest

Secteurs de la culture, de la jeunesse, du sport, de la protection de l'enfance et de la jeunesse ; animation des actions en faveur de la solidarité ; coordination et suivi du plan territorial de sécurité et de prévention de la délinquance, et de la promotion internationale du tourisme ; suivi des relations extérieures de la Nouvelle-Calédonie en lien avec le président du gouvernement ; relations avec le conseil économique, social et environnemental de la Nouvelle-Calédonie.

Vaimu'a Muliava

Secteurs de la construction, du patrimoine immobilier et des moyens, de l'urbanisme et de l'habitat, de la fonction publique ; coordination et mise en œuvre de la modernisation de l'action publique ; transition numérique de la Nouvelle-Calédonie, développement de l'innovation technologique ; suivi des relations avec les collectivités d'outre-mer du Pacifique en lien avec le président du gouvernement.

Thierry Santa

Secteurs du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle ; politique du bien-vieillir et du handicap ; questions relatives à la recherche et à la mise en valeur des ressources naturelles.

Yoann Lecourieux

Secteurs des politiques du développement, de l'aménagement et de la cohésion du territoire, de la mise en œuvre des contrats de développement, du suivi des grands projets, du droit civil, du droit commercial, des questions monétaires ; suivi des questions intéressant la francophonie en lien avec le président du gouvernement ; questions de l'audiovisuel et des relations avec les communes de la Nouvelle-Calédonie.

Christopher Gygès

Secteurs de l'économie numérique et de l'économie de la mer ; transition énergétique de la Nouvelle-Calédonie, développement des énergies renouvelables, dialogue social, suivi des zones franches.

Joseph Manauté

Secteur du développement durable, de l'environnement et de la transition écologique ; gestion et de la valorisation du Parc naturel de la mer de Corail ; plan d'atténuation et d'adaptation aux effets du changement climatique, politique de l'eau et transition alimentaire.